

CONFIDENTIEL

CONSULAT GÉNÉRAL DE SUISSE
SAIGON

SAIGON, le 9 septembre 1964
30, đại lộ Thống Nhất 26 Gia-Long
Boîte postale 466
Tél. 22.396

Réf. B.11.3 - MT/gc

A la Division des Affaires Politiques
du Département Politique Fédéral

Aide au Vietnam

B e r n e

en	FRAN						a/a
Objet	169						
Visa							
EPD		16. Sep. 1964					
Ref.		p. B. 73. Vietnam. 0.					

Monsieur l'Ambassadeur,

./.

Comme suite à mes lettres des 16 et 23 juillet 1964, j'ai l'honneur de vous remettre ci-joint un exemplaire de l'"Additif et mise à jour au 15.8.1964 de la liste A des besoins pour lesquels le Viet-Nam demande l'assistance des pays amis". Le Ministère des Affaires Etrangères me l'a envoyé à votre intention par note du 1er septembre 1964, dont vous voudrez bien trouver ci-joint une copie.

./.

Le 19 août 1964, vous m'avez demandé de prendre position sur la question de savoir si et dans quelle mesure une réponse négative de notre part menacerait nos intérêts au Vietnam. Au moment où je m'apprêtais à vous répondre, se produisirent les émeutes qui ébranlèrent le régime de ce pays, mettant en évidence sa précarité et sa débilite.

1. Un refus de notre part serait sans doute, à mon avis, ressenti par les milieux dirigeants vietnamiens comme un geste inamical, vu que d'autres Etats, dans une situation de fortune bien inférieure à la nôtre, apportent déjà ou apporteront une contribution plus ou moins importante à la République du Vietnam.

Tout gouvernement vietnamien, habitué à l'aide étrangère - qu'il considère de plus en plus comme un dû - aurait du mal à comprendre qu'un pays aussi favorisé que le nôtre s'abstint, tandis que le sien se trouve exposé à un péril croissant. Comme l'aide qu'il demande peut se traduire par des dons, ou une assistance, de caractère humanitaire, médical ou culturel, il serait malaisé de trouver une justification à un refus éventuel de notre part et il faudrait éviter à tout prix que les Vietnamiens, le rapportant à notre politique de neutralité, ne vissent dans celle-ci le prétexte de nous soustraire à un acte de solidarité internationale.

Dodis



./.

Je ne pense pas qu'une abstention de notre part inciterait le gouvernement vietnamien à prendre des mesures rétorsives, de caractère général, à l'encontre de nos compatriotes et de leurs intérêts au Vietnam. En revanche, on peut être presque certain, lorsque l'on connaît la susceptibilité et l'esprit facilement rancuneux des Vietnamiens, que les autorités ne manqueraient pas, dans les cas d'espèce, d'user de rigueur envers tel ou tel de nos compatriotes en difficulté, par exemple, avec l'administration.

On peut donc en conclure qu'une attitude négative de notre pays serait de nature à rendre sensiblement plus difficile la protection de nos ressortissants.

Par ailleurs, il n'échappe à personne que la plupart des pays qui aident ou qui aideront le Vietnam tiennent compte, ce faisant, tout autant de la nécessité de plaire à Washington que de l'intérêt de Saigon. Ainsi que vous le savez, le gouvernement américain a pris l'initiative de cette campagne, il la patronne et il juge de ses résultats. J'ai eu l'occasion, soit dit en passant, de constater dans le passé que nombre de politiciens et de diplomates américains n'appréciaient notre politique de neutralité que lorsqu'elle rendait directement service aux U.S.A. (sauvegarde de leurs intérêts dans des pays tiers), mais que par ailleurs, ils ne se gênaient pas pour la critiquer ou la dénigrer au besoin.

2. Etant donné l'assistance parfois considérable, que la Suisse a apportée à des Etats en voie de développement, il me semble que nous pourrions envisager, pour le Vietnam, une aide, mesurée, de caractère humanitaire, médical ou culturel. Etant apolitique, cette aide pourrait être appréciée par le gouvernement bénéficiaire quel que fût son régime, et partant, nous mettrait à l'abri de toute critique de prodigalité en Suisse et de celle de partialité à l'étranger.

Nul ne peut, en effet, prédire l'évolution politique du Sud-Vietnam. En analysant les tendances qui se sont dégagées des récents troubles, on peut s'attendre à un acheminement, nolens volens, vers l'instauration d'institutions démocratiques - pour lesquelles le pays n'est pas mûr - que les partisans plus ou moins avoués des régimes communistes du Nord sauront exploiter à leur profit.

3. Au cas où la liste A des besoins urgents et de l'additif ci-joint ne pourraient pas retenir votre attention parce que précisément liés à l'appel politique du général Khanh, rien ne vous empêcherait d'examiner la possibilité de fournir une aide dans le cadre d'une action déjà existante, à savoir :

a) offrir au Vietnam une quantité beaucoup plus importante d'instruments et d'appareils d'optique et de précision pour ses universités, hôpitaux ou laboratoires de recherche scientifique. L'antériorité résiderait dans notre promesse de faire don de 30 microscopes à la Faculté de pharmacie de Saigon et dont l'arrivée m'est annoncée pour le mois d'octobre 1964.

b) doter le Vietnam d'un centre de lutte contre certaines maladies (lèpre, tuberculose, etc..) en s'inspirant, et en s'y associant éventuellement, de l'oeuvre entreprise par notre compatriote le Dr. Maurice Gilbert, domicilié rue Toepffer 21 à Genève, d'où il est originaire. Le prénommé, consultant de l'Organisation Mondiale de la Santé, a l'occasion de venir de temps à autre au Vietnam. Récemment il a posé la première pierre d'un centre de lutte contre la lèpre à Saigon. Il dispose à cet effet d'une somme de 40.000 dollars recueillie dans notre pays au moyen d'une collecte organisée par une institution de bienfaisance de l'Ordre de Malte. Le Dr. Maurice Gilbert ne se trouve pas au Vietnam en ce moment.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Maurice

Annexes mentionnées